

# Nos arbres urbains

## En faire un bon entretien pour bénéficier longtemps de leurs bienfaits


Les arbres nous apportent des bénéfices inestimables tels que la production d'oxygène, la purification de l'air et la création d'îlots de fraîcheur. Les arbres urbains nous rendent plusieurs autres services :


- Ils limitent les risques d'inondations en favorisant l'infiltration des eaux de surfaces dans le sol. En plus d'en capter une certaine partie, ils filtrent l'excédent ce qui en améliore la qualité.
- Ils diminuent la pollution sonore, notamment celle occasionnée par la circulation.
- Ils supportent la biodiversité en servant d'habitats pour plusieurs espèces vivantes tels que les oiseaux, les mammifères et les insectes.
- Ils favorisent une santé physique, mentale et sociale. Par leur présence, les arbres réduisent le stress, l'anxiété et la dépression. Ils favorisent aussi le sentiment d'appartenance, en créant des lieux de rencontre dans les communautés.
- Ils réduisent les coûts liés à la climatisation et au chauffage.
- Ils contribuent à la hausse de la valeur des propriétés.
- Ils fournissent des ressources énergétiques et alimentaires locales. (Par exemple : le bois, les fruits, les noix, etc.)



## Quelques gestes à éviter pour une meilleure durabilité

Afin de limiter considérablement les stress occasionnés aux arbres et ainsi favoriser leur santé tout en contribuant à prévenir d'éventuels dépérissements prématurés, il faut éviter :

1. Le piétinement abusif et la compaction du sol autour.
  2. L'utilisation de sel de déglacage à proximité.
  3. Les dommages mécaniques tels que blessures aux branches, à l'écorce, au tronc avec de la machinerie ou manuellement (incluant l'installation d'affiches, de clou, etc.).
  4. Le remblai du collet de l'arbre, tel que l'ajout de terre, pierre, brique, paillis.
  5. Les mauvaises tailles telles que les coupes sans appel-sève et les déchirures. L'appel-sève consiste à conserver une longue pousse lors de la taille dans le but de faciliter la circulation de la sève.
- 
6. Les tailles abusives, c'est-à-dire plus de 20 % de la ramure en une seule opération, l'écimage ou la réduction de l'arbre en hauteur, la taille en boule.
  7. Les dommages aux racines lors de travaux d'excavations à proximité.
  8. Les coupes de trop grande dimension: les branches potentiellement problématiques devraient idéalement être retirées lorsqu'elles sont encore petites afin d'éviter de créer des plaies plus grosses.
  9. Les tuteurs et sellettes non retirées après maximum 2 ans.



**Les travaux d'élagage abusifs ou non conforme, le vandalisme ainsi que les coupes démesurées de racines sur les arbres sont prohibés à la Ville de Laval. Des constats d'infraction peuvent être acheminés aux contrevenants.**

## Élagage et entretien des arbres matures

Contrairement aux milieux boisés où les arbres se protègent entre eux, les arbres urbains peuvent être élagués plusieurs fois au cours de leur vie. Il est essentiel que toutes les interventions effectuées dans les arbres soient justifiées puisque chaque coupe représente une porte d'entrée pour les insectes et les maladies.

Le retrait de bois mort, de branches malades ou brisées est toutefois nécessaire en milieu urbain pour éviter les dommages matériels et corporels. Le dégagement des infrastructures aériennes et du cadre bâti est également souvent indispensable.

Un **bon élagage** doit respecter les points suivants :

- Conserver le port naturel de l'arbre.
- Être préférablement réparti dans l'ensemble de la ramure.
- Consister au retrait d'un maximum de 20 % de la ramure en une seule opération dans une même année.
- Être effectué selon les règles de l'art, préférablement par un élagueur qualifié.

Il faut aussi retenir les points suivants :

- Les produits de recouvrement des blessures sont à proscrire.
- Il est parfois nécessaire d'envisager l'installation d'haubans (système de câblage) pour réduire les risques de bris dans l'arbre.
- Si, à tout moment pendant les travaux, une personne, une partie de l'arbre ou un outil risque de se trouver à moins de 3 mètres des fils électrique de moyenne tension, seule Hydro-Québec ou un élagueur professionnel autorisé par Hydro-Québec a le droit d'effectuer les travaux.

Pour plus de détails sur les bonnes pratiques en matière d'élagage, vous pouvez consulter la Norme BNQ 065-200/2020 du Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

Pour des conseils ou des travaux, vous pouvez vous référer à un arboriculteur professionnel faisant partie des membres de la Société internationale d'arboriculture du Québec (SIAQ). Pour en savoir plus, visitez le [www.siaq.org](http://www.siaq.org).

Pour en savoir plus sur les techniques de coupe : <https://espacepourlavie.ca/techniques-de-coupe>